



Premier ministre

Commission pour
les simplifications
administratives

Déclaration sur l'honneur

cosca
n° 11752*02

Décret 1277-2000 du 26 décembre 2000

Large rectangular dotted line box for signature.

Je soussigné(e) M. Mme Mlle

Mon nom de naissance : _____

Mon nom d'usage : _____
(nom du mari, de l'autre parent...)

Mes prénoms : _____

Ma date de naissance : ____ ____ ____

- confirme l'exactitude de l'adresse figurant sur ce document
 - déclare sur l'honneur être domiciliée(e) à une autre adresse, indiquée ci-après

Mon adresse complète : _____

Code postal : ____ ____ ____ Commune : _____

Fait à _____, le ____ ____ ____

Signature de l'intéressé(e),
attestant sur l'honneur
l'exactitude des renseignements portés ci-dessus

Large rectangular box for signature.

Article 441-7 du code pénal

“Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

- 1 - d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- 2 - de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
- 3 - de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui”.